



Plan Local d'Urbanisme du Perreux-sur-Marne

Modification n° 2

5. Documents graphiques 5.c. Prescriptions graphiques relatives à la Trame Verte et Bleue

Approbation	Enquête publique	Modification

PLU approuvé par
délibération du 11 juillet 2016
modifié par délibération du
18 décembre 2017



Légende

- Parcelle
- Bâtiment
- Limite de zone

Protection du patrimoine naturel et paysager

- Arbres remarquables protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres remarquables protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Linéaires végétalisés sur le domaine public protégés au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé à conserver, à protéger, ou à mettre en valeur au titre de l'article L. 113-2 du Code de l'urbanisme
- Espaces paysagers à protéger au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme